



## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'une demande de permis d'aménager et d'une procédure au titre de la "Loi sur l'Eau"

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R.122-3 du Code de l'Environnement) pour le permis d'aménager.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette de l'opération	67 378 m <sup>2</sup>
Surface cessible	58 661 m <sup>2</sup>
Surface de plancher maximale	25 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher maximale
Linéaire de voirie créée	environ 180 mètres
Emprise du giratoire	2 080 m <sup>2</sup>
Rayon extérieur du giratoire	25,50 mètres
Surfaces espaces verts	4 415 m <sup>2</sup>
Linéaire de plantations pour transition végétale conformément à OAP	180 ml

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Salonique" sur le territoire communal de Janneyrias (38), en limite communale avec Pusignan (69) à l'Ouest.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5°05'35"E Lat. 45°45'49"N

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée : Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains, propriété de Longbow, ont actuellement un usage agricole (cultures) et sont exploités par 2 agriculteurs dont les sièges d'exploitation respectifs se situent à Pusignan.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

DTA de l'Aire Métropolitaine de Lyon approuvée le 09/01/2007 et modifiée sur l'espace interdépartemental St Exupéry par arrêté du 25/03/2015.  
SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné approuvé le 13/12/2007 et en cours de révision.  
PLU de Janneyrias approuvé le 13/02/2012 et modifié pour mise en conformité suite au contrôle de légalité le 13/06/2012. Le site du projet est classé en zone AU11 dont la vocation est d'être urbanisée à court terme et à dominante d'activités économiques.  
Ce secteur fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement dans le PLU de Janneyrias (cf. annexe 6).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE du réseau de l'Etat dans le département de l'Isère a été approuvé le 26 mai 2015. Le PPBE de l'aéroport Saint-Exupéry du 24 février 2014 concerne la partie Ouest du territoire de Janneyrias, dont le site du projet. Les terrains sont classés en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Saint-Exupéry approuvé en 2005.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est identifiée à l'inventaire départemental au niveau du site du projet. De plus, le bureau d'études SAGE Environnement a réalisé des sondages pédologiques à la tarière manuelle en mars 2016, ainsi que des relevés floristiques en avril 2016, et les investigations n'ont pas révélé la présence d'une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site répertorié dans les banques de données BASOL ou BASIAS au niveau du site du projet.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Janneyrias est incluse dans la ZRE des couloirs de la nappe alluviale de l'Est Lyonnais.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone Natura 2000. Les sites les plus proches sont localisés à environ 5 km au Nord : les ZSC n°FR 8201638 "Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon" et n°FR 8201785 "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou les sous-sols et sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu pour être à l'équilibre en matière de déblais-remblais.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAGE Environnement a réalisé des investigations en mars et avril 2016. Le site présente des habitats simplifiés du fait des cultures (terres arables). En l'état actuel des connaissances, le site n'abrite pas d'espèces à enjeu majeur vis-à-vis de la faune et de la flore. Des lièvres ont été observés lors des investigations. Les principales sensibilités portent sur l'avifaune du fait de la présence de 2 haies et de la présence connue de l'oedicolne cresson dans un secteur plus élargi. Toutefois, celui-ci n'a pas été observé sur le site lors des investigations réalisées en avril 2016, ni lors de celles réalisées dans le cadre des études du CPAL Nord (RFF, 2011). On notera au sujet de cette espèce, qu'il existe une zone de mesures compensatoires sur 6 000 m <sup>2</sup> (aménagée en 2015) sur un terrain immédiatement au Nord du site, mesures mise en oeuvre dans le cadre du dossier CNPN pour la construction de la base logistique SOCARA à la Villette d'Anthon (38) au Nord-ouest de l'autoroute A432. Concernant les continuités écologiques, le site ne présente pas de sensibilité, car il est bordé au Nord par la 2*2 voies (déviation de Janneyrias) et à l'Ouest par des activités économiques avec notamment la présence d'un grand bâtiment de logistique (But). La zone des étangs à l'Est, préservée, est plus intéressante du point de vue écologique.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi totalité des terrains sont des terrains agricoles (terres arables). La mutation du site est d'ores et déjà actée dans le PLU de Janneyrias, où les terrains sont classés en zone à urbaniser (AU11).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné en limite Ouest par le pipeline de transport d'hydrocarbures liquides (servitude I1 OTAN au plan des Servitudes d'Utilité Publique SUP), et par le pipeline de transport d'éthylène (ETEL Branche Nord) et la canalisation "CVM Trans-éthylène" (servitudes I5 au plan des SUP). Les constructions à venir sur le parc d'activités devront prendre en compte ces servitudes et les prescriptions qui y sont liées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en : - zone de sismicité 3 (modérée) - zones d'aléas faible au retrait-gonflement des argiles (BRGM).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores est attendue en phase de chantier, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. En phase de fonctionnement de la zone d'activités les niveaux sonores attendus ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine, par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores, pour les riverains les plus proches du site (qui sont relativement éloignés - au delà d'1 km). Les terrains sont situés pour partie : - dans la bande d'isolation acoustique de 100 m de la déviation de Janneyrias classée voie bruyante de catégorie 3 (partie Nord du site), - dans la bande d'isolation acoustique de 250 m de l'A432 classée voie bruyante de catégorie 2 (au niveau de la pointe Sud-ouest du projet), - dans la zone C du Plan d'Exposition au bruit de l'aéroport Saint-Exupéry.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'éclairage public dans le cadre du permis d'aménager.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées sur le site par infiltration dans le sous-sol (nappe de l'Est Lyonnais), via des tranchées d'infiltration après régulation et décantation. Le dispositif de régulation permettra de piéger une pollution accidentelle. Le dispositif sera détaillé dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui sera élaboré pour le projet de permis d'aménager.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés pour être recyclés ou revalorisés (cf. réglementation en matière de gestion des déchets de chantier). La production de déchets non dangereux en phase d'exploitation correspond classiquement à la production de déchets de type ménagers. Ceux-ci seront régulièrement collectés via les filières existantes sur le territoire de Janneyrias et/ou Pusignan. Les entreprises géreront leurs déchets spécifiques liés à leur activité. Les eaux usées seront collectées et renvoyées vers le réseau collectif pour être traitées à la station d'épuration intercommunale de Jonage (de la Métropole de Lyon) d'une capacité de 42 000 équivalents/habitants.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de site archéologique recensé sur le site, et il n'y a pas de zone archéologique de saisine (ou zone de présomption de prescription archéologique) sur le territoire de Janneyrias.</p> <p>Le projet n'intercepte pas de secteurs à sensibilité culturelle ou esthétique ou paysagère.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'usage des sols sera modifié, passant d'une vocation agricole (terres arables) vers une zone urbanisée à vocation d'activités, conformément aux orientations développées dans le PLU de Janneyrias et dans le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.</p> <p>On notera que les terrains sont la propriété de Longbow.</p>



### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Suivant consultation des sites des Préfectures de l'Isère et du Rhône pour les dossiers d'autorisation Loi sur l'Eau et de la DREAL pour les projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact avec avis de l'AE :

Il n'y a que le projet du CFAL Nord déclaré d'utilité publique le 28 novembre 2012 et qui a fait l'objet d'un avis de l'AE en date du 10 novembre 2010, mais dont les travaux ne sont pas encore réalisés. Le tracé du CFAL longe l'A432 à l'Est.

La mise en service du CFAL Nord n'est affichée pour le moment qu'à l'horizon 2030 et nous ne disposons d'aucune information quant au démarrage des travaux, qui seront a priori ultérieurs à l'aménagement du parc d'activités de Salonique, donc il n'y a pas d'impact cumulé à attendre, car seule la période des travaux concomitante aurait pu générer des impacts cumulés .

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la superficie envisagée du projet, de l'absence de sensibilités écologiques et l'absence de zone humide suivant les relevés effectués, de l'absence de sensibilités concernant les riverains (situés au delà d'1km), de l'urbanisation proposée en continuité de la ZAC Syntex Parc à destination d'activités économiques, la réalisation de cette zone d'activités économiques, sur un secteur dédié au PLU de Janneyrias approuvé en 2012 (zone AU11) et conforme à l'orientation d'aménagement définie dans le PLU, ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact. Conformément au code de l'Environnement, un dossier au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Extrait du plan de zonage et Orientation d'Aménagement de la zone d'activités de Salonique - PLU de Janneyrias - se rapportant à la partie 5.1

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Pusignan

le,

13 mai 2016

Signature

P/O M. Maudou

**LONGBOW SA**  
Avenue Satolas Green  
D'Aliment Cap Arrow  
69330 PUSIGNAN  
RCS Lyon 409 989 555

# ANNEXES

## Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Environnement proche
- Paysage lointain

Annexe 4 : Plan masse d'ensemble

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

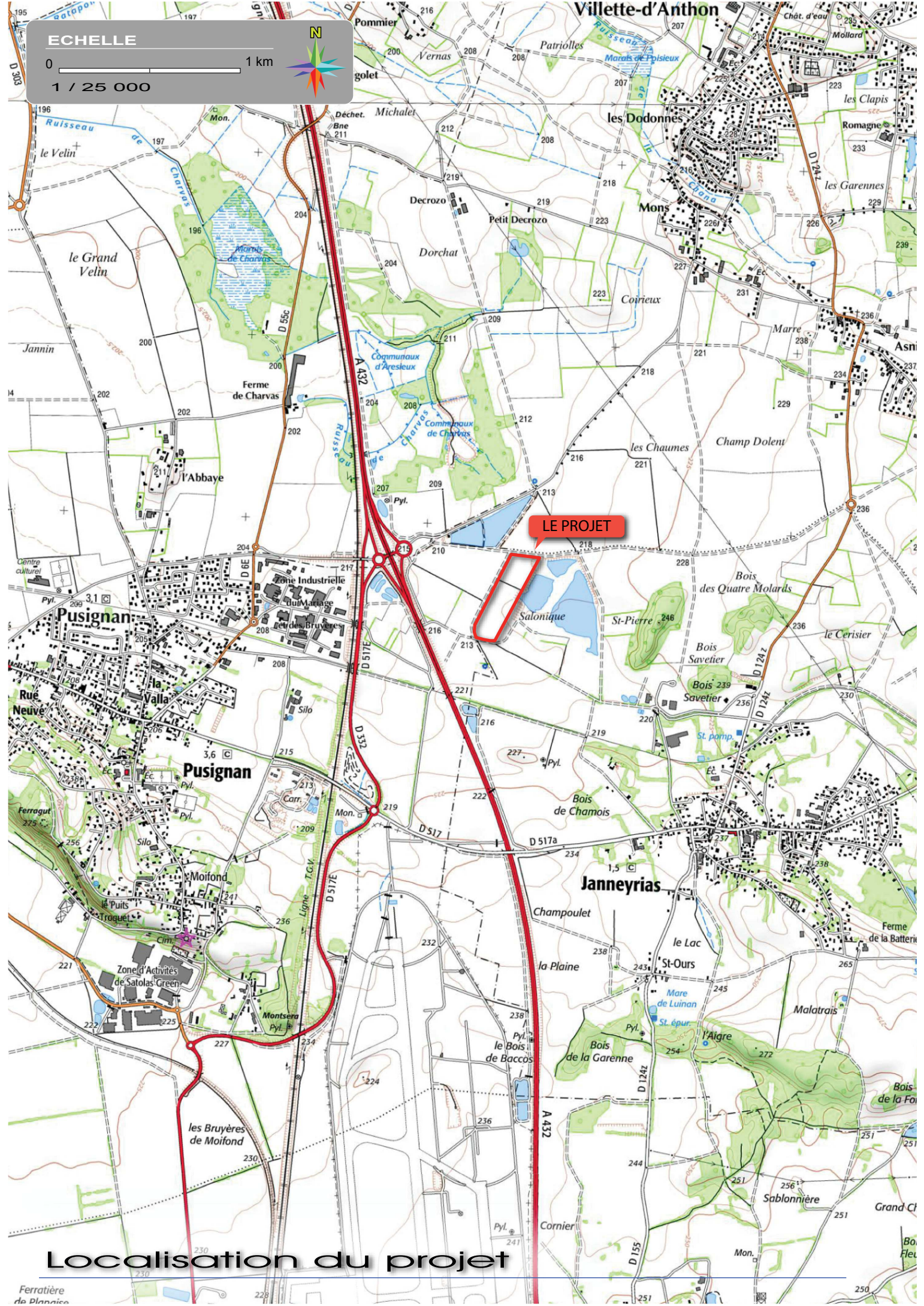
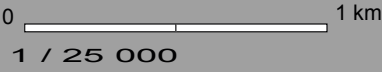
Annexe 6 : Extrait du plan de zonage et Orientation d'Aménagement de la zone d'activités de Salonique (PLU de Janneyrias)

# ANNEXE 1

## ANNEXE 2



ECHELLE



LE PROJET

# Localisation du projet



## ANNEXE 3